

Les Antilles se battent contre les pesticides aériens

30 avril 2014 / [Bénédicte Martin \(Reporterre\)](#)



Les pesticides sont massivement répandus par voie aérienne aux Antilles. Dans des départements déjà rongés par la chlordécone, la bataille se mène contre le poison.

Béatrice Ibéné est présidente de l'Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles (ASFA). Vétérinaire, elle vit et travaille en Guadeloupe. Elle était à Paris lundi 28 avril 2014, devant le Conseil d'État, pour défendre un référé contre l'arrêté ministériel du 23 décembre 2013 autorisant les épandages aériens aux Antilles. Elle nous a expliqué le problème.

Reporterre - Vous sortez du Conseil d'État où vous avez défendu un référé contre l'Arrêté du 23 décembre 2013 relatif aux dérogations d'épandages par voie aérienne. De quoi s'agit-il ?

Béatrice Ibéné - Cet arrêté ministériel permet aux producteurs de bananes d'obtenir des arrêtés préfectoraux dérogatoires et de continuer les épandages aériens de produits dangereux sur les Antilles pendant douze mois consécutifs. En Guadeloupe, nous avons lutté contre ces dérogations préfectorales depuis 2012 et gagné à chaque fois. La situation s'améliore, on sent une prise de conscience du côté des producteurs, mais il faut arrêter définitivement cette pratique et avec ce recours, nous avons eu l'opportunité d'agir au niveau le plus haut de la législation.

Je suis venue défendre le référé devant le juge, face aux représentants du ministère de l'Agriculture. La suspension puis l'annulation de cet arrêté ministériel permettrait d'en finir avec ces pratiques. Ce nouvel arrêté ministériel qui remplace celui du 31 mai 2011 est de notre point de vue tout aussi illégal par rapport à la directive européenne qui interdit les épandages depuis 2009 qui interdit les épandages depuis 2009. Nous serons informés de l'ordonnance lundi prochain.

Pourquoi l'épandage aérien est-il dangereux pour l'environnement ?

Le gros problème de l'épandage aérien c'est la dérive des produits car ce mode de diffusion expose tous les êtres vivants aux pesticides. On a des témoignages récurrents de gens qui sentent les émanations à plus de huit cents mètres des zones d'épandage alors

que la distance de sécurité imposée en France n'est que de 50 mètres. En Guadeloupe, les habitations ne sont jamais bien loin des bananeraies.

En 2011, Il y eu un rapport interministériel sur un **plan d'action sur le chlordécone** qui **conclut** qu'aux Antilles, vu l'ampleur des pollutions et de la petitesse des territoires, il faudrait une agriculture sans pesticide.

Il y a des solutions alternatives - comme l'effeuillage - pour lutter contre **les cercosporioses**, ces maladies provoquées par un champignon parasite qui s'attaque aux feuilles du bananier depuis 50 ans. En 2013, du fait des décisions de justice, il n'y a que très peu d'épandages en Guadeloupe (1 mois) et grâce à l'effeuillage régulier (technique qui ne présente pas de pénibilité avec les sécateurs télescopiques), la production de bananes **a très bien réussi**. Un autre système peut être mis en place pour éviter d'utiliser ces produits et nous pouvons le prouver.

Notre souci c'est que l'Etat ne se donne pas les moyens de contrôler les épandages. Ils ne font pas de prélèvements autour des zones traitées. L'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (**ANSES**), qui est censée évaluer spécifiquement les risques de l'utilisation de ces produits en épandage aérien ignore beaucoup des particularités de ces milieux insulaires. Elle se contente d'analyser les tests qui lui sont envoyés par les producteurs de bananes et les fabricants de produits chimiques comme Total qui produit l'huile Banole utilisée avec les fongicides. Cette huile est maintenant interdite, mais c'est encore plus grave : les produits chimiques sont utilisés avec de l'eau si bien qu'ils se dispersent dans l'air encore plus facilement.



Qu'est-ce qui vous a sensibilisé aux problèmes des épandages aériens ?

J'ai commencé par m'intéresser à cette question quand je préparais ma thèse de doctorat vétérinaire sur la conservation de la faune sauvage des Antilles dans les années 1990. Plusieurs auteurs relevaient déjà les risques de cette pratique pour nos espèces endémiques, dont certaines sont menacées comme les hylodes (grenouilles polyphoniques des nuits antillaises) et le pic de la Guadeloupe, un oiseau unique au monde. De retour en Guadeloupe, j'ai fondé une association de d'étude et de conservation de la faune, l'ASFA.

Lors des études réalisées dans le cadre de l'association, nous avons réalisé que les bananeraies constituent des milieux attractifs pour nombre d'espèces sauvages, notamment les chauves-souris qui sont les pollinisateurs naturels de nombreuses espèces de la forêt tropicale mais aussi des bananiers. Les bananeraies peuvent donc être un piège chimique pour elles. La Sérotine de la Guadeloupe (*Eptesicus guadeloupensis*) est une chauve-souris unique au monde, endémique de la Guadeloupe, grande consommatrice de coléoptères. Elle fréquentait les bananeraies, mais depuis quelques années elle devient rarissime et peut être classée dans la catégorie de l'UICN « *en danger de disparition* ».

Une espèce proche aux états Unis est connue pour être bioaccumulatrice de pesticides. D'où notre forte préoccupation. S'il reste quelques sérotines en bananeraies, les épandages aériens risquent de porter un coup fatal à ces petites populations, alors même que ce sont de précieux auxiliaires de cultures. Il y a aussi une vive inquiétude pour la Grive à pattes jaune, un oiseau endémique de quatre îles seulement des Petites Antilles, malheureusement encore chassé en Guadeloupe, mais classée « *mondialement menacée* » par l'UICN. Elle fréquente les abords forestiers des bananeraies et est déjà bioaccumulatrice de chlordécone. Inquiétude d'autant plus vive que les fongicides épandus sont également des perturbateurs endocriniens qui affectent les fonctions de reproduction avec des effets transgénérationnels à craindre !

Le sort de nos grenouilles n'est pas meilleur. Des études réalisées pour l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) révèlent que certains pesticides utilisés en bananeraies entraînent la destruction de 90 % des amphibiens.

Devant le Conseil d'Etat j'ai eu aussi à plaider pour une réelle prise en considération de cette biodiversité exceptionnelle des outremer. Les espèces endémiques constituent un patrimoine irremplaçable. Et la directive européenne demande clairement une prise en compte des « *impératifs de protection de la biodiversité* ».

Aujourd'hui au Conseil d'Etat, je représente aussi l'association ornithologique Amazona et l'association EnVie-Santé plus orientée santé humaine.

Au fur et à mesure de nos recherches d'articles et de rapports scientifiques pour cette bataille juridique nous avons réalisé que l'épandage aérien des pesticides est aussi un risque majeur de santé publique.

Alors nous n'avions pas d'autre alternative que de transférer à la société tout toutes connaissances. Un collectif et [une page facebook](#) ont été créés. Dès lors, il nous fallait jusqu'au bout de ce combat pour les intérêts fondamentaux des Antilles : la protection de leur biodiversité et des générations futures.

Les gens savent maintenant que beaucoup de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) sont des perturbateurs endocriniens. Ces molécules peuvent agir à très faibles doses et selon les fenêtres d'exposition (femmes enceintes, nourrissons, enfants) avoir des effets délétères graves sur les fonctions cognitives, sur la reproduction (infertilité, malformations, ...), peuvent favoriser des troubles hormonaux (diabète, obésité, ..) et certains cancers (mélome, lymphomes, carcinomes de la prostate, ..). Aux Antilles, il y a une explosion des cancers de la prostate même chez des hommes jeunes. Chaque Antillais connaît quelqu'un touché par cette maladie aujourd'hui.

Le scandale du chlordécone avait fait grand bruit. Comment se fait-il que les épandages de produits toxiques continuent ?

Ce ne sont pas les mêmes produits chimiques... mais l'amalgame existe au niveau du sol. En Guadeloupe tout est pollué par le chlordécone et on en a pour minimum cent cinquante ans pour s'en débarrasser. Malgré cela on continue à déverser des substances chimiques sans se soucier des effets du mélange. On ne peut pas réexposer les gens aux pesticides. Certains produits actuels épandus ont un potentiel de bio-accumulation donc sont dangereux pour le milieu aquatique. Les conséquences ont des coûts sanitaire et économique gigantesques. Les ouassous (crevettes d'eau douce) sont interdites à la vente sur toute la Basse-Terre parce qu'elles sont contaminées. De nombreuses espèces animales de l'île sont déjà atteintes par le chlordécone, donc arrêtons d'en rajouter.

Or, certains produits épandus par voie aérienne ont également un fort potentiel de bioaccumulation comme le difenoconazole(SICO). Les fongicides triazolés épandus sont aussi suspectés d'être des perturbateurs endocriniens comme les organochlorés et certains sont suspectés d'être cancérigènes.

Il y a donc des effets « cocktail » à redouter quand ces molécules se retrouvent associés dans les organismes aux autre organochlorés : des effets cocktails qui sont pourtant maintenant pris en compte par le législateur.

De plus, toutes les molécules utilisées en épandage aérien aux Antilles, je dis bien toutes, sont classées « *toxiques à très toxiques pour les organismes aquatiques* » et à ce titre, classées « *dangereuses pour l'environnement* » quand la directives européenne là encore demande d'éviter d'utiliser de tels produits.

Aussi, on ne peut prendre le risque d'exposer davantage ces personnes, ces espèces animales, ces milieux naturels déjà multi exposés aux pesticides, sans de surcroît en évaluer les effets.

Compte-tenu de cette catastrophe sanitaire et environnementale mais aussi économique, engendrée par la dérogation à l'utilisation du chlordécone jusqu'en 1993, sur ces petites îles, plus encore qu'ailleurs, l'application positive du principe de précaution s'impose à

l'Etat. Sinon, c'est clairement une mise en danger de ces populations et des générations futures pour le seul profit des lobbys agrochimiques.

La suite de l'histoire : [Le 6 mai 2014, le Conseil d'Etat a interdit les dérogations à l'interdiction d'épandage de pesticides.](#)

Source : Bénédicte Martin pour *Reporterre*.

Photos :

- . Beatrice Ibene : Bénédicte Martin
- . épandage aérien : [Bondamanjak](#)

Lire aussi :

- . [En Bourgogne, les hélicoptères à pesticides sont de retour](#)
 - . [Chlordécone aux Antilles, le scandale oublié.](#)
-

Pour une information libre sur l'écologie, soutenez *Reporterre* :



- Emplacement : [Accueil](#) > [Enquête](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-Antilles-se-battent-contre-les>